

## **Esprit du lieu : espaces de silence et regards croisés**

MARIO DUFOUR

Commission des biens culturels du Québec  
225, Grande Allée Est, bloc A, RC  
Québec (Québec) G1R 5G5  
mario.dufour@cbcq.gouv.qc.ca

ET

NATHALIE HAMEL

Consultante en patrimoine  
349, des Saules Est  
Québec (Québec) G1L 1R8  
hamelnath@yahoo.ca

**Abstract.** La Commission des biens culturels du Québec préconise une approche de gestion par les valeurs qui lui permet de prendre en compte l'esprit du lieu, et ce, tant pour la gestion des arrondissements historiques que dans l'ensemble de ses recommandations. La présentation de quelques exemples permet de réfléchir à des moyens favorisant la rencontre avec l'esprit du lieu : le maintien d'espaces de silence, le croisement de regards, la surveillance des excès commémoratifs.

Qu'est-ce que l'esprit du lieu ? Dans une tentative de définir le concept, Michèle Prats et Jean-Pierre Thibault (2003) proposent qu'il s'agisse d'une « synthèse des différents éléments, matériels et immatériels, qui contribuent à l'identité d'un site ». Annette Viel (2003 : 225), avec une approche plus poétique, en parle comme « ...une émotion, un aura, un esprit qui transcendent le présent, défient les modes d'intervention, interpellent la mémoire et obligent à pénétrer l'univers de la complexité ». Tout récemment, des comités nationaux d'ICOMOS en Amérique latine ont ajouté un élément fondamental, soit la relation entre le lieu et la culture des gens qui l'habitent : « la définition même de lieu ne fait pas référence à n'importe quel endroit, mais bien à un espace caractérisé par son identité singulière. Dans ce sens, l' « esprit » est le souffle vital qui

exprime une telle identité, et qui est le résultat du rapport entre une culture déterminée et l'endroit où elle se développe. » Ces lieux seraient donc porteurs d'un « esprit », dont il faut capter l'essence, afin de le respecter et de le rendre accessible lors de nos interventions de conservation.

Plus qu'une simple question de conservation des traces, parler d'esprit du lieu ramène constamment à une approche philosophique de la transcendance, tout en reconnaissant la culture comme faisant partie d'un processus qui élève l'être humain. En effet, rechercher l'esprit du lieu, c'est chercher à atteindre quelque chose qui est au-delà de la matérialité d'un site, un immatériel qui met en contact avec le passé, avec les ancêtres, mais aussi avec les générations à venir, et peut-être plus encore avec nous-mêmes. Pour que cette rencontre soit possible, un élément semble essentiel, et trop souvent oublié : le silence. C'est autour de ce concept que s'articulera l'argumentation de cette communication.

Je présenterai brièvement l'organisme que je préside depuis 2005, la Commission des biens culturels du Québec, avant d'expliquer comment le concept d'esprit des lieux a influencé la mise à jour d'outils de gestion pour les arrondissements historiques et comment nos avis prennent en considération cet aspect immatériel. Je me baserai sur quelques exemples sur lesquels la Commission a récemment été appelée à se prononcer, exemples qui permettront de soulever diverses interrogations autour de cette notion de silence.

La Commission des biens culturels du Québec est un organisme consultatif qui relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. La Commission est formée de douze membres, nommés par décret du gouvernement, qui se distinguent par leur formation et leurs compétences diversifiées. La Commission soutient la responsabilité de la ministre en ce qui concerne la conservation, l'enrichissement et la transmission du patrimoine du Québec. Dotée par sa loi d'une structure volontairement légère, la Commission est en mesure de réagir rapidement aux demandes de la ministre et des citoyens. Son indépendance de fonctionnement fait en sorte qu'elle offre un point de vue rigoureux qui se situe en dehors des contraintes administratives et des enjeux politiques. Son rôle s'articule autour de trois fonctions, soit celles d'aviseur, de conseiller et d'auditeur. Elle effectue des recherches qui

lui permettent de participer au développement des connaissances dans le domaine du patrimoine, particulièrement en développant des outils adaptés aux besoins liés à la gestion des biens protégés par le gouvernement du Québec.

Depuis 1963, le Québec a décrété neuf arrondissements historiques (ainsi que trois arrondissements naturels, et plus récemment un arrondissement historique et naturel). L'arrondissement historique est défini comme un territoire présentant une concentration de monuments ou de sites historiques. Les arrondissements sont aussi des espaces qui encadrent des édifices, des usages, des ouvrages d'art, des voies de communications. Chaque arrondissement a des traits spécifiques, reflétant les valeurs dont il est porteur. Sa gestion doit être fondée sur la préservation intégrale et l'illustration de ses attributs caractéristiques. Ainsi, plusieurs arrondissements englobent de vastes espaces non bâtis, qui font parfois parties des attributs historiques à protéger et des raisons même de leur désignation. Ces espaces sont l'objet de pressions considérables de la part des promoteurs immobiliers et des municipalités, qui souhaitent les développer. La gestion des arrondissements pose donc le défi du changement par l'insertion de nouveaux bâtiments et de nouveaux usages. Fondamentalement, au-delà de la préservation, la désignation d'un arrondissement vise la reconnaissance d'un ensemble de valeurs à proclamer et à diffuser. Bref, il faut savoir préserver l'esprit du lieu en évitant de figer ces milieux de vie, qui doivent rester dynamiques.

Lorsqu'elle est appelée à se prononcer sur les transformations proposées à un site patrimonial, la Commission des biens culturels du Québec est très sensible à l'esprit des lieux. Inspirée par les tendances des dernières années et le développement du concept de gestion par les valeurs (Avrami, Mason et de la Torre 2000), la Commission a intégré cette approche dans ses méthodes d'analyse. Loin d'être une approche subjective et sentimentaliste comme certains le lui ont reproché, la gestion par les valeurs permet d'être à l'écoute des gens qui vivent dans les lieux et rendent eux-mêmes possible la rencontre avec l'esprit du lieu. La Commission a utilisé cette approche afin de développer un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques, outil dont les principes sont adaptés à la réalité particulière de chacun des arrondissements. Depuis 2004 la Commission a produit une série d'études de caractérisation des arrondissements historiques du Québec, première phase d'une démarche devant conduire à l'élaboration de normes et de pratiques de

gestion qui seront ensuite diffusées dans des guides d'intervention. Ces études retracent l'évolution des arrondissements historiques au fil du temps en présentant l'ensemble des composantes caractéristiques de ces territoires et en identifiant les traces qui témoignent de leurs différentes phases d'occupation. Elles prennent en considération non seulement les monuments importants et les bâtiments remarquables, mais aussi le parcellaire, les percées visuelles, les constructions annexes, les sites et leur potentiel archéologique, les éléments naturels, etc. Les études de caractérisation éclairent la Commission lors de la préparation de ses avis à la ministre, car elles permettent de dégager la « personnalité » unique de chacun des arrondissements. C'est dans cette unicité que réside l'esprit du lieu.

L'approche de la gestion par les valeurs paraît particulièrement appropriée pour développer cette sensibilité à l'esprit du lieu, car elle permet ce double croisement de regards identifié par Prats et Thibault : d'abord le croisement des disciplines, qui éclaire différentes facettes du lieu; puis le croisement du regard de la population locale, familière d'un site qui est son espace de vie, et celui du visiteur, porteur d'un émerveillement toujours renouvelé. Le croisement de regards provoque des remises en question et permet de se confronter aux multiples significations dont le patrimoine est le support. Par « significations », la Commission des biens culturels du Québec entend les dimensions sociales, spirituelles, historiques et esthétiques telles qu'elles sont perçues et transmises. Ces significations sont attribuées au fil du temps, à la suite d'interactions avec l'environnement naturel, de pratiques sociales ou spirituelles passées ou actuelles, de coutumes, de savoirs traditionnels, d'usages ou d'activités qui façonnent le contexte.

Quelques exemples permettront d'illustrer comment la sensibilité à l'esprit du lieu influence les avis de la Commission des biens culturels du Québec. Il s'agit de cas où les traces et les empreintes historiques aident à faire mémoire, et qui incitent à prendre les mesures de protection et de mise en valeur appropriées à la sauvegarde et à la transmission de l'esprit du lieu. Dans cette optique, une attention particulière doit être donnée à l'importance de garder un noyau de silence, d'une part pour préserver l'esprit du lieu, d'autre part, pour permettre la rencontre de l'humain avec l'esprit du lieu. Ces exemples ont tous à voir avec le maintien de vides, d'espaces libres, dans des contextes où des projets de développement proposent des transformations, des remplissages dans des zones de silence.

Le Carmel de Montréal est un monastère construit à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, pour le premier ordre monastique à s'implanter au Québec, voire au Canada. Récemment, alors que la communauté souhaitait s'installer ailleurs, en particulier à cause des bruits environnants et des coûts de restauration, des projets de développement immobilier ont été envisagés sur le site. La position de la Commission était de « ...prendre en compte l'environnement immédiat ou distant, humanisé et naturel qui participe ou contribue aux significations et aux valeurs du bien classé ». Bien que la population montréalaise n'ait jamais eu accès aux jardins du Carmel, les débats entourant la vente du monastère ont fait émerger des témoignages en faveur de leur conservation. En préservant le Carmel de Montréal et en y instituant une aire de protection, l'objectif était de maintenir un noyau de silence dans la ville, un intervalle de calme dans le brouhaha urbain. Les jardins des carmélites sont un lieu permettant un croisement entre le matériel et l'immatériel, un espace imprégné du silence marquant le quotidien de cette communauté cloîtrée. Aujourd'hui, l'État protège le lieu et soutient financièrement la communauté dans ses projets de conservation.

À Québec, le Musée national des beaux-arts du Québec travaille présentement à un projet d'agrandissement qui prendra place sur l'ancienne propriété des Dominicains, récemment acquise par le Musée. La Commission des biens culturels du Québec croit qu'une requalification de cet espace peut être réalisée « sans jamais trahir l'esprit et le génie de ce lieu magique ». En suggérant de préserver l'esprit de ce lieu possédant un cloître d'inspiration médiévale, espace associé, tout comme le musée, au silence et à la contemplation, la Commission réaffirme sa conviction que le respect et l'aménagement d'espaces de silence permet de se laisser toucher à la fois par l'immatériel et par le matériel, bref d'entrer en contact avec l'esprit du lieu et ainsi maintenir active la mémoire des Dominicains à Québec.

À quelques kilomètres à l'ouest de Québec, les campus intercommunautaires de St-Augustin forment un ensemble unique, qui témoigne d'un moment fort de la modernité architecturale au Québec (Dubois 2005). Voilà pourquoi la Commission des biens culturels du Québec souhaitait faire reconnaître la valeur patrimoniale de ce lieu, alors que des projets de construction allaient transformer sa cohérence d'ensemble. À la suite de nos interventions, la municipalité s'est dotée d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale qui prend en compte les valeurs patrimoniales de ce site et qui permettra de mieux

régir son développement futur. Face à la réalité de l'architecture moderne et aux principes créatifs qui en sont à l'origine, ne faudrait-il pas réfléchir aussi à l'esprit du temps, en plus de se pencher sur l'esprit du lieu, comme le propose la professeure France Vanlaethem de l'Université du Québec à Montréal (Vanlaethem 2007).

L'arrondissement historique de Sillery se caractérise par la présence de grands domaines, associés d'une part aux résidences des grands négociants de bois et d'autre part à la présence de plusieurs communautés religieuses. Ces vastes espaces paysagers offrant un magnifique panorama sur le fleuve Saint-Laurent sont aujourd'hui convoités pour le développement immobilier. Sans fermer la porte à toutes constructions, la Commission des biens culturels du Québec souhaite favoriser une intégration architecturale et paysagère qui respecte l'esprit du lieu, en tenant compte des occupations historiques de l'espace et en respectant ses vides. Ces interactions entre le bâti et la nature, entre les ensembles urbains et le vide, caractérisent l'arrondissement historique de Sillery. Les grands domaines offrent des espaces de silence qui permettent de goûter l'esprit des lieux.

Ces exemples témoignent de la façon dont la Commission des biens culturels du Québec intègre la sensibilité à l'esprit du lieu dans ses avis : en tentant de saisir le contexte d'origine, en étant sensible aux motivations des ancêtres qui ont bâti le lieu, en se laissant interpeller par les gens qui y ont vécu et qui y vivent encore, pour comprendre ce qui était et respecter l'héritage, sans empêcher une adaptation à la vie contemporaine.

Cette sensibilité à l'esprit des lieux pousse à réagir à ce que j'appelle l'excès commémoratif. La volonté de diffusion et de mise en valeur du patrimoine conduit parfois à des excès qui perturbent les espaces de silence. La prolifération de panneaux d'interprétation, de plaques commémoratives, de fresques historiques, d'audio baladeurs, si elle peut participer à une éducation au patrimoine et à l'histoire, peut aussi, trop souvent, distraire, voire empêcher la rencontre avec l'esprit du lieu. Freeman Tilden, bien connu pour ses théories sur l'interprétation du patrimoine, soulignait déjà en 1967 les dangers de l'excès d'informations et de la dispersion de l'intérêt du visiteur. Il y a effectivement un danger de cacher ou de tuer l'esprit du lieu à force de « faire du bruit », à force de vouloir interpréter, expliquer, illuminer... Le silence est d'or... et il laisse toute la place pour une plongée dans l'imaginaire. On peut se demander si l'excès commémoratif n'irait pas jusqu'à empêcher le contact avec l'esprit du lieu. Blaise Pascal, que

cite Tilden, a écrit : « Nos sens n'aperçoivent rien d'extrême, trop de bruit nous assourdit, trop de lumière éblouit, trop de distance et trop de proximité empêchent la vue. »

Tilden voyait le rôle de l'interprète comme un intermédiaire dans le domaine culturel, un guide qui doit conduire le visiteur vers les lieux où il pourra ressentir la beauté du monde. Il précise que la beauté naturelle perçue par les organes sensoriels n'a pas besoin d'interprétation : elle s'interprète d'elle-même. « Elle est responsable du choc que ressent l'individu, de sa compréhension, de sa découverte : et ce qu'il découvre est plus que ce qu'il voit ou ce qu'il entend. Il a découvert quelque chose de lui-même dont il n'avait pas jusque là perçu l'existence. » (Tilden 1977 : 110) La beauté conduit donc à une rencontre avec soi-même, qui n'est possible que lorsque la personne peut avoir sa propre lecture, qu'elle peut entrer en relation avec le lieu à sa manière, en fonction de ce qui la touche.

Dans leur article synthèse « Qu'est-ce que l'esprit des lieux », Prats et Thibault soulignent le danger de tenir un discours univoque sur un site, discours « non seulement appauvrissant pour le visiteur, mais dangereux pour la conservation des lieux. » En effet, la commémoration oublie souvent de croiser les regards, car le risque de confrontation associé à cet exercice est parfois difficile à assumer. La conséquence en sera l'omission de certaines facettes, et la présentation d'un récit toujours partiel, toujours plus ou moins partiel. La mémoire est sélective et les omissions, ici, peuvent conduire à des dérives dans l'interprétation de l'histoire. La mise en valeur devrait faire écho au croisement des regards, les réinterpréter avec honnêteté, en donnant une grande considération aux différents points de vue, en respectant la population, son attachement au lieu et à ses ancêtres.

Enfin, la présence de ceux qui sont passés avant nous peut se marquer autrement que par la reconstruction d'un bâtiment ou par un panneau d'interprétation : des empreintes, des traces peuvent évoquer avec sensibilité la mémoire du passé, et laisser place à l'imaginaire, en suggérant une présence absente. Éviter la surabondance d'informations laisse la possibilité à l'imaginaire de s'activer et offre à la personne l'occasion de découvrir une part d'elle-même.

Pour favoriser la rencontre avec l'esprit du lieu, il faut premièrement garder des espaces de silence, ou de vide, qui permettent une certaine transcendance, qui laissent la possibilité d'entrer en contact avec soi.

Deuxièmement, il importe de considérer autant le point de vue des populations que le discours scientifique, dans un croisement de regards qui ouvre à un contact avec l'autre. Ces deux aspects rejoignent ce qu'Annette Viel appelle la « double appartenance » à un lieu, soit un espace intérieur, intime, en résonance avec le soi de celui qui le vit, et un espace extérieur ouvert sur l'autre, sur l'expérience des relations plurielles et polysémiques suscitées par le lieu (Viel 2003 : 226) Enfin, il faudrait éviter les excès commémoratifs, qui peuvent conduire à se refuser les remises en questions que peut susciter le croisement de regards. Ces excès posent le danger d'empêcher d'entrer en contact avec soi et avec ceux d'hier; ils distraient du contexte et nous déconnectent de notre affect.

L'esprit du lieu n'existe peut-être pas en lui-même. Sans doute ne le retrouve-t-on que dans le court instant d'une rencontre entre une personne et un lieu, à un moment particulier de leur existence respective, qui fait de cet instant un moment magique, qui donne à cet instant une couleur particulière, une saveur mémorable. Notre rôle, comme gestionnaire du patrimoine, ne peut que se limiter à offrir des conditions rendant possible cette rencontre.

## RÉFÉRENCES

Avrami, Erica, Randall Mason et Marta de la Torre. 2000. *Values and Heritage Conservation*. Los Angeles : Getty Conservation Institute.

Comités nationaux d'ICOMOS Argentine, Brésil, Chili, Mexique et Paraguay. 2008. Conclusions de la rencontre à Foz do Iguaçu, Brésil, 29-31 mai 2008.

Commission des biens culturels du Québec. 2002. *Un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques*. Québec : Commission des biens culturels du Québec.

Dubois, Martin. 2005. Les campus intercommunautaires de Saint-Augustin. Révolution tranquille... en architecture. *Continuité* 104 : 33-38.

Prats, Michèle et Jean-Pierre Thibault. 2003. Qu'est-ce que l'esprit des lieux. Actes du symposium scientifique international «La mémoire des lieux : préserver le sens et les valeurs immatérielles des monuments et sites», 14<sup>e</sup> Assemblée générale et symposium scientifique de l'ICOMOS (Victoria Falls, Zimbabwe – 27-31 octobre 2003), <http://www.international.icomos.org/victoriafalls2003/papers/A1-4-Prats-Thibault.pdf>; consulté le 10 juillet 2008.



Tilden, Freeman. 1977 (1967). *Interpreting our Heritage*. Chapel Hill : University of North Carolina Press.

Vanlaethem, France. 2007. L'esprit du lieu, l'esprit du temps et le patrimoine moderne. Congrès 2007 d'ICOMOS Canada : Où se cache l'esprit du lieu? Université Concordia, Montréal, 25-27 octobre 2007.

Viel, Annette 1995. La situation canadienne. École nationale du patrimoine (France). *Patrimoine culturel, patrimoine naturel : colloque, 12 et 13 décembre 1994*. [Paris] : La Documentation française / École nationale du patrimoine.

Viel, Annette. 2003. Quand le musée vit au rythme de la cité. Sens et contresens de l'« esprit des lieux ». *Art et philosophie, ville et architecture*. [Paris] : La découverte.